



Compte-rendu CTL du 16 septembre 2022

Un CTL s'est tenu vendredi dernier dans les locaux de la cité administrative d'Avignon. La délégation FO DGFIP 84 était représentée par Mireille COMPAGNAT et Christian PERNOT.

L'ordre du jour était établi comme suit :

1. Approbation des PV de CTL du 21 janvier 2022 et du 19 avril 2022

2. Vote du CTL :

Déploiement de l'Accueil Personnalisé sur Rendez-Vous (APRDV) au Service de Publicité Foncière et Enregistrement (SPFE) de Vaucluse

3. Information du CTL :

- 3.1 Présentation du transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme à la DGFIP
- 3.2 Bilan du télétravail – Année 2021
- 3.3 Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) – Année 2021
- 3.4 Bilan à mi parcours du Plan DGFIP 2020-2022 pour l'égalité professionnelle
- 3.5 Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) 2021 – Programme Annuel de Prévention (2022)

4. Questions diverses

Les points 1 et 2 ont fait l'objet d'un vote.

Approbation des PV des TL du 21 janvier 2022 et du 19 avril 2022

La rédaction des PV des deux CTL n'a pas appelé d'observations de la part de FO DGFIP 84 qui les a approuvés.

Déploiement de l'accueil personnalisé sur rendez-vous au service de publicité foncière et enregistrement de Vaucluse.

A l'heure actuelle, l'accueil du SPFE englobe les demandes relatives à l'enregistrement, la publicité foncière ainsi que l'accueil de dépôt d'actes.

Dans le cadre de la mise en place de l'APRDV, le SPFE n'accueillerait plus le public que sur rendez-vous, sauf pour les cas qui le justifieraient (urgences notamment). La délégation FO DGFIP 84 a demandé à la Direction comment serait définie cette notion d'urgence. Elle correspondrait notamment à des risques de prescription.

De plus, il est envisagé de maintenir un accueil flux les mardi et jeudi (aux mêmes heures d'ouverture que d'habitude) du 1^{er} au 31 octobre 2022 pour, selon les mots de la Direction, permettre une bonne appropriation du nouveau dispositif.

Pourquoi instaurer cette période transitoire ? Pourquoi lui fixer un délai d'un mois ? Tous les problèmes de l'accueil au SPFE pourront-ils être réglés dans ce délai ?

La Direction nous a répondu qu'il s'agirait de permettre aux agents et aux usagers de se familiariser avec cette nouvelle organisation. De surcroît, pendant cette période, en dehors des horaires d'accueil flux, le service pourrait apprécier « l'opportunité » de recevoir des usagers.

Pour notre délégation, d'une part cette notion est floue et risque d'entraîner des conflits avec les usagers mécontents.

D'autre part tout cela interroge, la DDFIP de Vaucluse est-elle sûre de son coup ?

Par ailleurs, les représentants du personnel ont évoqué la question de la sécurité des agents qui assureraient seuls l'accueil des usagers au SPFE et le risque de report d'un accueil vers le SIP Sud Vaucluse et la trésorerie Vaucluse Amendes.

D'une manière générale, FO DGFIP 84 est opposé à la suppression de l'accueil physique sans rendez-vous. Une telle démarche conduit à couper l'utilisateur des services de la DGFIP.

A l'heure actuelle, il existe déjà un accueil sur rendez-vous à la demande de l'utilisateur au SPFE. Cette organisation pourrait être satisfaisante si la mission était exercée avec les effectifs suffisants ! En revanche, notre syndicat est opposé à ce que cette démarche devienne systématique. En effet, dans ce cas, elle s'impose à l'utilisateur et le prive de l'accueil.

Si l'abandon de cette mission d'accueil semble soulager les collègues dans un premier temps, il n'en demeure pas moins qu'il est exclusivement destiné à supprimer des emplois et donc à aggraver les conditions de réception du public !

C'est pour l'ensemble de ces raisons que la délégation a voté contre le déploiement de l'APRDV au SPFE.

Présentation de la liquidation des taxes de l'urbanisme (TU) à la DGFIP

A compter du 1^{er} septembre 2022, la liquidation des taxes d'urbanisme arrive dans les Services Des Impôts Fonciers (SDIF), en provenance du Ministère de la Transition Écologique.

Dans notre département, cette mission était exercée par trois agents de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse (DDT). La DDFIP 84 leur a proposé de rejoindre le SDIF de Vaucluse mais aucun d'entre eux n'a souhaité venir y travailler !

Pour la Direction, si le transfert de la mission est effectif dès le mois de septembre 2022, la liquidation des TU n'interviendra qu'en 2023. Les transferts d'emplois interviendront en septembre 2023 (2 emplois) et septembre 2024 (1 emploi).

La Direction a également précisé qu'il n'y aurait pas de cellule spécifique au sein du SDIF pour traiter les TU.

FO DGFIP 84 a interrogé la Direction sur la charge de travail que pourrait représenter le traitement des contentieux TU au sein des SDIF. Elle nous a répondu qu'elle serait limitée.

Elle a toutefois été obligée d'admettre que ce transfert représenterait une charge de travail supplémentaire pour les agents du SDIF qui vont devoir s'approprier une nouvelle mission et découvrir de nouvelles applications informatiques.

Bilan du télétravail année 2021

Ce bilan distingue deux périodes, celle de la pandémie où le télétravail a constitué un moyen de lutter contre la maladie et le télétravail pérenne mis en place depuis un peu plus d'un an.

Fin 2021, 231 agents de la DDFIP 84 disposaient d'une autorisation de télétravail.

Par ailleurs, la Direction s'est interrogée sur le pourcentage élevé d'aménagements de postes sous forme de télétravail pour raisons médicales dans notre département (10,3 % contre 4,2 % au plan national). Si cet écart peut poser question, pour FO, la direction n'a pas à faire preuve d'ingérence ou d'interférence dans des décisions qui relèvent de la compétence du médecin de prévention.

Par ailleurs, les refus de télétravail sont plus élevés dans notre département que dans le reste de la France (3,3/1000 au plan national et 5 % localement). FO DGFIP 84 a rappelé que l'ensemble des agents qui souhaite bénéficier du télétravail devrait pouvoir y accéder. De plus, si le télétravail doit être organisé en tenant compte des nécessités de services, il n'en demeure pas moins que celles-ci ne sauraient constituer un obstacle systématique aux demandes déposées par les collègues.

De manière générale, notre syndicat constate que les agents de la DDFIP 84 sont impactés négativement par la mise en place du reporting et des plannings contraints pour le télétravail.

Les remontées du terrain que nous avons sur ces questions ne sont pas positives.

Pour FO, il ne devrait pas davantage contraindre un agent en télétravail qu'un agent en présentiel. En effet, s'il est systématiquement effectué de manière quotidienne, il risque de constituer une perte de temps pour nos collègues.

Afin d'améliorer les conditions de télétravail, les ressources humaines ont proposé de mettre en place une mutualisation des bonnes pratiques sur ces questions.

De surcroît, les agents s'inquiètent de la mise en place d'un télétravail qui ne serait plus volontaire mais qui deviendrait contraint du fait de la fermeture des services et de trajets de plus en plus longs pour rejoindre leurs bureaux.

Tableau de bord de veille sociale

Sur ce point, les représentants du personnel ont indiqué que le nombre d'heures écrêtées dans notre département correspondait à 16 équivalents temps plein.

Bilan à mi-parcours du plan DGFIP 2020-2022 pour l'égalité professionnelle

Ce bilan présente des données nationales sur la part des femmes à la DGFIP (58,2%) ou encore la proportion des effectifs féminins parmi les cadres (49,95 % des inspecteurs principaux, par exemple).

La Direction a présenté des actions réalisées tant au plan national que local pour l'égalité professionnelle. Elle a notamment insisté sur la nécessité de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle pour nos collègues féminines.

La délégation FO est intervenue sur ce point pour demander que les réunions entre les représentants du personnel et l'administration ne soient pas organisées les mercredis. Ce sont souvent les jours de temps partiel des femmes de notre réseau.

Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) 2021 plan d'action prévention (PAP) 2022

Ce point sera de nouveau évoqué en CHS CT puisque c'est devant cette instance que les organisations syndicales émettent un avis sur le PAP.

La délégation FO a toutefois tenu à faire quelques remarques sur le DUERP. Elle a constaté que, sur un total de 41 risques recensés sur le PAP, 13 étaient des risques psycho-sociaux. Ils sont essentiellement liés à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité. En effet, les agents s'inquiètent des conséquences de la destruction de leurs services. La délégation FO ne pense pas que l'accompagnement du service des ressources humaines suffise à améliorer la situation. Les agents qui subissent les restructurations sont désabusés ! Pour FO, seul l'abandon du NRP pourrait rassurer les collègues sur leur avenir professionnel.

Questions diverses

FO a demandé au Président du CTL s'il avait obtenu une réponse de la Direction Générale à la question de l'élargissement du complément de traitement accordé aux personnels hospitaliers aux agents des trésoreries hospitalières installées dans des hôpitaux. En réponse, il nous a été précisé que la DDFIP avait posé plusieurs fois la question à la Centrale qui ne s'était pas prononcée sur le sujet !

FO a également précisé que le ménage n'était plus fait depuis trois mois au local courrier. La Direction a répondu qu'une société interviendrait dans ce local à compter de la semaine du 19 septembre.

FO DGFIP 84 a également profité des questions diverses pour évoquer l'inquiétude des agents du SIP Vaucluse Sud antenne Cavaillon qui s'inquiètent pour l'avenir de leur antenne dite pérenne. En effet, ils ont constaté que cinq emplois n'étaient pas pourvus dans leur service au 01/09/2022. Le Président a répondu que, compte tenu du montant des travaux envisagés dans les locaux du CDFIP Cavaillon (800 000 €), il n'était pas question de fermer ce service. Petit bémol aux propos du Président : l'enveloppe budgétaire évoquée ne concerne pas spécifiquement l'antenne du SIP Sud !

FO a également relayé l'inquiétude des collègues de la trésorerie de Cavaillon dont les trajets professionnels en train seraient très contraignants s'ils devaient intégrer un Service de Gestion Comptable à Avignon.

FO a interrogé la direction, si compte tenu de l'inflation galopante, une revalorisation de l'indemnité télétravail (actuellement fixée à 2,5€/jour) était prévue.

La direction va saisir la centrale afin d'obtenir une réponse.